YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/GP/EN

DECISION N° 2000/286

OBJET : Convention de prestations de service relative à la projection de deux films les 31 octobre et 28 décembre 2000 – conclue avec la Société KART'OON

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres organise des projections cinématographiques à destination de ses publics, les 31 octobre et 28 décembre à 10h00 et 14h00, dans la salle polyvalente du C.E.C, 2 rue Marc Sangnier à Yerres,

DECIDE

DE signer une convention de prestations de service relative à la projection de deux films avec la Société KART'OON, 105, rue Paul Doumer – 91330 YERRES, représentée par Monsieur BOLLE, son gérant, pour un montant de 34.065 Francs T.T.C.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 3, sous fonction 33, nature 6042.

Fait à Yerres, le 17 octobre 2000

REÇU LE
26 OCT. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
D'ARRONDISSEMENT D'EVRY

MAIRIE D'YERRES
91330 (Essonne)

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE